



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Pôles régionaux d'innovation : Au tour de La MRC de La Nouvelle-Beauce de désavouer le projet

Sainte-Marie, le 5 mars 2018 – En réponse à la récente annonce du gouvernement du Québec pour des investissements de 32 millions \$ dans la mise en œuvre de 18 pôles régionaux d'innovation, les élus de la MRC de La Nouvelle-Beauce se sont positionnés contre le projet lors de la séance régulière du conseil tenue le 20 février dernier.

En 2015, le gouvernement du Québec a coupé plus de 40 millions dans le financement du développement économique, menant ainsi à la réorganisation et la disparition de nombreux Centre local de développement (CLD) à travers toute la province. En Nouvelle-Beauce, c'est environ 50 % du budget en développement économique sur le territoire qui a été amputé. À la suite des compressions budgétaires, la MRC de La Nouvelle-Beauce, désireuse de maintenir l'implication des gens d'affaires et de conserver l'expertise en place en matière de développement économique, confie à Développement économique Nouvelle-Beauce (DENB), anciennement le CLD de La Nouvelle-Beauce, la responsabilité du développement économique sur son territoire.

Un dédoublement de structures

Puisque chacune des MRC du Québec est responsable du développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat, les élus de la Nouvelle-Beauce considèrent la création des pôles régionaux d'innovation comme étant un dédoublement de structure. « Le gouvernement du Québec qui nous proclame gouvernement de proximité, agit encore une fois sans consulter les MRC, en voulant créer une nouvelle structure et nous démontre clairement une non-reconnaissance du développement économique faite par les MRC », mentionne Gaétan Vachon, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Ainsi, la MRC de La Nouvelle-Beauce demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et ainsi de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation. De plus, les élus souhaitent que l'enveloppe des 32 millions réservés à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation soit remise directement aux MRC afin qu'elles puissent sensibiliser et accompagner les entrepreneurs au plan de l'innovation.

– 30 –

Source :

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Information :

Gaétan Vachon
Préfet
418 387-3444
mrc@nouvellebeauce.com